

## Questions à Françoise Cœur, Inspectrice générale - Design et Arts appliqués

### **Pourquoi un tel accent mis sur le développement artistique et culturel au sein de la réforme du bac professionnel ? À quel constat répond-il dans l'analyse des anciens programmes ?**

Jusqu'à présent les élèves issus de troisième devaient d'abord préparer un CAP ou un BEP en deux ans avant d'aborder les deux années de baccalauréat professionnel. La création d'un baccalauréat professionnel en trois ans montre la volonté du ministère d'assurer une égale dignité des voies de formation au lycée. Ainsi, à l'instar du baccalauréat général et du baccalauréat technologique, le baccalauréat professionnel se prépare maintenant en trois ans à partir de la classe de troisième. Même si les bacheliers professionnels visent une insertion professionnelle directe, certains d'entre eux souhaitent poursuivre leurs études. Un des écueils repérés à cette poursuite d'étude a été la fragilité de la culture générale de ces élèves.

Cette réforme impliquait une réécriture des programmes et induisait que soit prise en compte la volonté réaffirmée du ministère de l'Éducation nationale de faire de l'éducation artistique et culturelle une de ses priorités. L'inscription de l'histoire des arts dans l'ensemble des disciplines en est un exemple manifeste.

Pour autant, les arts appliqués avaient déjà largement intégré les préconisations de la circulaire du 23 mars 2001 relative à la mise en œuvre du plan d'action à cinq ans en faveur de « l'éducation artistique et culturelle pour tous » et cette dimension d'ouverture culturelle avait été inscrite dans le programme d'« Arts appliqués et cultures artistiques » du CAP publié en 2002.

Le succès de ce programme auprès des professeurs et auprès des élèves a conforté la pertinence des orientations esquissées, notamment dans leur dimension partenariale.

La circulaire du 29 avril 2008<sup>1</sup> sur l'éducation artistique et culturelle rappelle que celle-ci doit être développée dans un objectif de généralisation à tous les élèves et qu'« elle implique l'engagement de l'ensemble des acteurs éducatifs et culturels (écoles et établissements scolaires, établissements d'enseignement artistique, institutions et structures culturelles, artistes et associations), ainsi que des organismes concernés par la formation des enseignants ».

Les lycéens professionnels doivent donc bénéficier prioritairement de cette ouverture.

L'ancien programme d'« Éducation esthétique » du baccalauréat professionnel se centrait sur l'acquisition de connaissances d'ordre culturel et technique, sans indiquer explicitement les collaborations partenariales, laissées au soin d'actions ponctuelles, comme les « classes à projet artistique et culturel », par exemple. Or, l'évolution des pratiques pédagogiques, celle des publics scolaires, comme celle de l'environnement artistique et sa nouvelle inscription dans les préoccupations sociétales, rendent la pérennisation de cette mesure de toute actualité. Les nouveaux programmes d'enseignement général ont naturellement intégré cette dimension, en particulier celui d'« Arts appliqués et cultures artistiques ».

### **En quoi la forme d'un « projet », dans le cadre d'un partenariat avec un établissement culturel, paraît-elle porteuse ?**

Majoritairement, les élèves de baccalauréat n'ont pas un accès aisé à la culture et au monde de l'art. Leur environnement et leur éducation ne les ont pas naturellement préparés à se confronter au phénomène artistique. La fréquentation des musées et des structures culturelles ne leur paraît pas évidente. Ils sont réticents, voire hostiles dans un premier temps, à une forme qui les exclut car ils n'en ont pas les clés. D'autre part, le « concret » et une approche vivante, de terrain, les séduisent. Ces élèves sont sensibles à la création et créatifs eux-mêmes, mais ils doivent dépasser le stade de la spontanéité, de l'immédiateté, de la facilité, et donc « se cultiver ». L'initiation à des pratiques, la rencontre avec un artiste, le face-à-face avec une œuvre ou simplement la découverte des processus de création transmise par un spécialiste modifient totalement leur vision et les rendent

attentifs au monde de l'art, voire leur font découvrir leur potentiel personnel dans un des domaines artistiques. Parce qu'il rompt avec des modes traditionnels d'apprentissage, parce qu'il s'inscrit dans une démarche d'ouverture, parce qu'il met les élèves en position d'acteurs, le partenariat avec les institutions culturelles répond à ces questions.

Encore faut-il donner un sens à ce partenariat afin qu'il ne dérive pas vers le « voyage de fin d'année » ou la « visite guidée », redoutée par ces jeunes gens qui, très vite et à raison, s'impatientent.

Encore faut-il que ce projet soit réaliste mais ambitieux, qu'il s'adresse à la maturité des élèves, bien souvent majeurs, qu'il parle à leur expérience et s'appuie sur leurs connaissances, lesquelles, même si elles ne sont pas « académiques », sont réelles.

Et donc, il faut proposer un projet, plus qu'une promenade, si prestigieuse soit-elle. Et il faut que ce « projet » soit bien celui des élèves. Qu'il éveille leur curiosité, leur soif d'apprendre, les valorise d'une façon ou d'une autre, en somme qu'ils se l'approprient et en mesurent le bénéfice.

Par la complémentarité des approches, par le contexte magique qu'est pour eux « la création », par l'« événement » qu'il suscite, le projet construit avec un partenaire culturel ouvre aux élèves un territoire inexploré. Il permet de créer du désir, d'interpeller, d'accompagner, de fournir des espaces de réflexion afin que les jeunes se questionnent, se confrontent aux autres, s'expriment, argumentent, et finalement être au cœur d'un projet facilite leurs apprentissages par des voies inédites. Les projets construits avec les structures culturelles contribuent donc, par leur dynamique et leur démarche singulière, à l'épanouissement personnel des élèves autant qu'à leur socialisation.

**Quels sont les effets attendus du travail partenarial pour l'établissement, pour les équipes d'enseignants, pour les élèves ? Pour ces derniers, quelles seraient les préconisations essentielles selon vous (repères culturels, connaissance du patrimoine, expérience pratique, rencontres avec les œuvres, les artistes, activités de création/invention, construction d'un discours critique...) ?**

Le travail partenarial a une vertu fédérative au sein de l'établissement. Il permet une décentration des activités vers un terrain complice, d'une nature proche mais différente, une incursion dans une proximité encore inconnue. Il donne aussi l'occasion de valoriser l'établissement par une action singulière ouverte sur l'extérieur et qui peut déboucher sur une exposition de travaux d'élèves, un spectacle, des interventions d'artistes invités, par exemple, et concerner, au-delà de la communauté scolaire, tous ses partenaires : parents d'élèves, collectivités locales, entreprises...

Il est motivant, aussi bien pour l'équipe éducative que pour les classes.

La forme pédagogique du partenariat permet à l'élève de construire de façon volontaire son savoir, de prendre la parole et de défendre son point de vue avec l'assurance donnée par la connaissance et la réflexion autour d'objets d'étude inédits. Il distingue les niveaux de langage qui séparent l'incantation ou l'imprécation de l'argumentation, en mesure la fertilité et aiguisée, en même temps que son esprit critique, sa confiance en lui et sa force de conviction.

Très concrètement, le partenariat peut le sensibiliser à des pratiques artistiques qu'il poursuivra tout au long de sa vie d'adulte, trouvant ainsi un moyen de communication et d'échange avec son environnement.

Mais aussi, cette approche partenariale qui met en interaction l'art et l'école a à voir avec la vie même. Elle permet à l'élève, par les connaissances qu'il engrange en découvrant son patrimoine et le patrimoine universel, de se situer au sein d'une histoire, de mesurer l'influence de la société sur l'art et l'apport de l'art à l'humanité, en somme, de mieux comprendre son monde et d'agir avec lui.

**Quel est le sens de l'approche pluridisciplinaire à l'intérieur de l'équipe pédagogique et dans les contenus d'enseignements qu'impliquent des démarches de projet ? Pourquoi ces espaces-temps différenciés par rapport au travail de la classe sont-ils importants dans le parcours d'apprentissage de l'élève et la construction de son expérience personnelle ?**

Le projet a par ailleurs l'avantage de réunir des équipes pluridisciplinaires dont l'enjeu repose sur une pédagogie active. L'élève, accompagné par des professeurs de différentes disciplines et des « professionnels de la culture », décide de sa démarche d'investigation, effectue des choix, collabore avec ses camarades, se situe comme acteur responsable et indispensable au sein du projet et progresse ainsi vers l'autonomie et le travail collaboratif.

Travailler en co-disciplinarité autour d'un même objet c'est éclairer celui-ci afin que l'élève comprenne que toute problématique peut être questionnée de différentes manières. Cette mise en œuvre pédagogique contribue à donner du sens à l'étude et développe une démarche expérimentale nécessaire à la construction du savoir de l'élève et à l'épanouissement de sa personnalité. Les compétences, capacités et attitudes acquises lors de ces expériences seront ainsi transférables à toute situation d'apprentissage.

### **Comment ces temps doivent-ils s'articuler ?**

« Démarche singulière », « voies inédites » ne veut pas dire « improvisation » ou « laisser-faire ». Le projet partenarial doit être inscrit dans le cadre d'une progression pédagogique déterminée par l'équipe éducative. Selon son objectif, ses contraintes et les savoirs qui devront être acquis, le projet aura une morphologie plus ou moins large et mobilisera un nombre de partenaires plus ou moins étendu. Les phases d'information, d'expérimentation, de réalisation et de communication définissent le rythme du projet selon l'objet d'étude choisi.

« Les Ateliers de la création », partenariat entre le Centre Pompidou, l'Ircam et l'Éducation nationale, ont permis sur plusieurs mois à six classes de lycées professionnels de découvrir l'expérience esthétique. Les résultats sont magistralement exemplaires, débouchant non seulement sur le travail qu'ont réalisé les élèves sur eux-mêmes mais aussi sur des ressources transférables à toute équipe pédagogique. Mais cela n'a été possible qu'avec l'implication forte des institutions et l'engagement sans faille tant des professeurs que des services éducatifs des structures culturelles. Mais aucun projet n'est illégitime. Son périmètre peut être modeste si modestie ne veut pas dire vacuité. Le territoire dans son ensemble dispose de musées, de bibliothèques, de lieux de mémoire ou de création vivante qui peuvent accueillir et accompagner les projets. Ceux-ci nécessitent évidemment des moyens, mais tout « projet de projet » sera écouté d'une oreille attentive s'il est réellement porté par un objectif et une volonté de la part des partenaires.

### **Quelles sont les compétences et les attitudes qui sont spécifiquement visées dans le cadre de ces projets en milieu culturel ?**

Les compétences sont celles qui figurent déjà dans le pilier 5, « La culture humaniste », du « Socle commun de connaissances et de compétences »<sup>2</sup> et qui, au niveau du baccalauréat, vont trouver un nouvel épanouissement. On peut notamment citer :

- situer dans le temps les événements, les œuvres littéraires ou artistiques, les découvertes scientifiques ou techniques étudiées et les mettre en relation avec des faits historiques ou culturels utiles à leur compréhension ;
- avoir une approche sensible de la réalité ;
- lire et utiliser différents langages, en particulier les images ;
- faire la distinction entre produits de consommation culturelle et œuvres d'art ;
- mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité.

Mais des objectifs à long terme sont aussi visés au travers des attitudes que la formation en général et la culture humaniste en particulier doivent développer. Il s'agit de conduire l'élève à se forger une vie culturelle personnelle, par la lecture, par la fréquentation des musées, des spectacles, par la pratique d'une activité culturelle, il s'agit de le rendre sensible à la production artistique, patrimoniale et contemporaine, française ou étrangère, et donc de l'amener à prendre conscience que les expériences humaines ont quelque chose d'universel.

### **Peut-il y avoir un échange de savoir entre le lycée et le partenaire ? Comment faut-il envisager le partenariat quant à la construction pédagogique du projet ? Quelles sont les responsabilités des uns et des autres ?**

Pour dépasser l'écueil de la simple « visite touristique », une démarche particulière doit être conduite et une convention établie entre le lycée et l'établissement culturel. À travers la convention de partenariat, l'établissement scolaire et l'établissement culturel décident de collaborer en rapprochant leurs compétences et leurs moyens dans le but de conduire avec succès des évolutions nécessaires dans leurs domaines respectifs. Il s'agit de contribuer à une meilleure connaissance par l'élève et le corps enseignant du monde culturel et d'optimiser la dimension

éducative au sein de la structure muséale. Les deux partenaires doivent convenir que la mise en œuvre de ces objectifs généraux s'inscrira prioritairement dans les domaines suivants :  
Connaître le monde culturel, c'est-à-dire favoriser l'ouverture culturelle et la compréhension du lieu culturel à l'ensemble des élèves et des personnels du lycée à travers :

- des rencontres avec les professionnels et les partenaires impliqués ;
- des visites et des conférences ;
- la collaboration à la mise en place d'actions éducatives partenariales sous forme de projet pédagogique.

Optimiser la dimension éducative, c'est-à-dire, dans le cadre du cursus professionnel :

- organiser des rencontres avec les différents métiers artistiques et techniques ;
- participer de façon effective à la réalisation d'outils éducatifs de démonstration et de présentation ;
- concevoir des visites thématiques, dans une approche ciblée et accompagnée, des œuvres du lieu culturel.

Dans le cadre d'une convention triennale, les deux parties conviennent d'arrêter chaque année un avenant à leur convention qui précise la nature et les modalités des actions envisagées pour concrétiser cette volonté de coopération pour l'année scolaire en cours. Et ils doivent établir un bilan de l'action réalisée.

<sup>1</sup> « Éducation artistique et culturelle », BO n° 19 du 8 mai 2008.

<sup>2</sup> « Socle commun de connaissances et de compétences », encart BO n° 29 du 20 juillet 2006.